

Entreprises de Taille Intermédiaire

Améliorer les méthodes d'appui et d'accompagnement des PME à potentiel de croissance

Alors même que l'Île-de-France est la 1^{ère} région d'Europe en matière de recherche (82 600 chercheurs et boursiers de thèse, 43 % des effectifs nationaux, 40 % des dépenses de R&D nationales et 5,5 % des dépôts de brevets européens) et qu'elle reste à ce titre particulièrement attractive pour les investisseurs, l'Île-de-France (tout comme la France) manque de grosses PME ou de PME innovantes à fort potentiel de croissance, d'exportation et de créations d'emplois. Le potentiel de recherche publique et privée peine à déboucher sur des activités productives pérennes et génératrices d'emplois. Or, le développement des Entreprises de Taille Intermédiaires pourrait contribuer à combler cette lacune.

1 029 ETI en Île-de-France

Les « Entreprises de Taille Intermédiaire » ou ETI sont, depuis la loi de 2008, des entreprises de moins de 5 000 personnes ayant un chiffre d'affaires n'excédant pas 1 500 M€ ou un bilan inférieur à 2 000 M€. En France, on dénombre 4 576 ETI dont 3 225 ETI dites « nationales » dont la tête de groupe est située en France. L'Île-de-France rassemble 1 029 de ces ETI nationales, implantées à 69 % dans Paris et les Hauts-de-Seine. Les ETI franciliennes sont de petite taille : les 2/3 ayant moins de 500 collaborateurs et 23 % moins de 250 salariés. Leur répartition par filière est la suivante : 24 % dans l'industrie (contre 29 % pour la France), 5 % dans la construction, 18 % dans le commerce et 53 % dans les services. Les ETI d'Île-de-France sont de plus petites tailles que leurs concurrentes européennes et ont enregistré de moins bonnes performances qu'elles entre 2005 et 2007. Les ETI franciliennes sont concurrencées par l'attractivité qu'exerce encore, aux yeux des jeunes diplômés, les grands groupes français ou étrangers. Leur développement se heurte à des difficultés de recrutement, à de multiples contraintes d'ordre juridique, réglementaire, fiscal... non adaptées aux ETI, ainsi qu'à des obstacles liés aux faiblesses de l'Île-de-France (vieillesse des infrastructures de transport, insuffisance de l'offre de logement, rémunération insuffisante des chercheurs et ingénieurs, complexité des réseaux de décisions, etc.).

Un rapport pour renforcer le tissu des ETI

Le CESER a donc pris l'initiative de rédiger un rapport et de formuler des propositions qui visent à favoriser la croissance et le renforcement des ETI franciliennes, et à insuffler une politique favorable à l'épanouissement des ETI à partir d'échanges avec les acteurs privés et publics, susceptibles de contribuer au développement des ETI (banques, CCIP, Région Île-de-France, Ministère de l'Économie, syndicat des ETI -ASMEP-ETI-, etc.). Le rapport du CESER vise donc à améliorer l'environnement général des entreprises en renforçant l'attractivité de l'Île-de-France et à faire des propositions pour développer des dispositifs d'appui et d'accompagnement des PME à potentiel, susceptibles de devenir des ETI innovantes et plus résistantes aux retournements conjoncturels.

Des dispositifs d'aides et d'appui spécifiques aux ETI à créer

L'INSEE a démontré qu'au plan régional, les entreprises bénéficiant d'aides ont connu un développement plus rapide que celles éligibles mais ne les ayant pas sollicitées. En Île-de-France, il n'existe pas à proprement parler d'outils à destination des ETI. Les dispositifs existants sont réservés aux TPE ou PME (moins de 250 salariés et CA inférieur à 50 M€ ou total de bilan n'excédant pas les 43 M€).

A ce jour, sur les nombreux dispositifs mis en place par le Conseil régional et ses partenaires pour soutenir les TPE et PME, 3 outils majeurs sont susceptibles d'intéresser les PME se situant aux franges de la catégorie des ETI en Ile-de-France :

- **PM'Up** : accompagnement et financements de soutien aux ambitions de développement des PME à fort potentiel,
- **Outils de financement en fonds propres et de garantie** : fonds de garantie OSEO Région, Cap Decisif, Ile-de-France Capital,
- **Plans filières.**

Propositions du CESER pour améliorer les dispositifs et favoriser le développement des ETI

- **Améliorer l'attractivité** : créer un environnement général plus favorable aux entreprises (formation professionnelle et apprentissage, transports, disponibilités foncières et immobilières, logement) pour renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France aux yeux des ETI et mieux attirer les ressources humaines, financières, et autres, en les dirigeant vers les ETI.
- **Améliorer les méthodes d'appui et d'accompagnement des PME à potentiel** susceptibles de devenir des ETI à brève échéance, et des ETI de petite taille pour atteindre une taille critique leur permettant d'innover davantage, de s'implanter à l'étranger, de mieux résister aux retournements conjoncturels, et de permettre aux dirigeants de franchir les « barrières invisibles » (facteurs psychologiques notamment) au développement de leur entreprise (27 % déclarent ne pas vouloir se développer).

Ces améliorations passent par le recentrage des interventions régionales au travers :

- **D'un ajustement des critères de l'aide régionale** : spécialisation et concentration des activités sur un cœur de métier, définition d'un projet de développement à long terme, projet précis de développement à l'export, fort ancrage territorial doublé d'un caractère patrimonial, un minimum de 10 à 15 % de dépenses en R&D, une organisation en réseaux... ;
- **D'une adaptation de la méthode régionale d'intervention** : développement de dispositifs d'intervention en commun avec les CCI et autres organismes, appui aux organisations professionnelles en amont des aides directes, mises à disposition d'aides pour des projets portés par les entreprises, simplification du régime des aides (plus lisibles et plus accessibles), concentration des efforts sur quelques cibles... ;
- **D'une recherche de l'allongement de la durée de la détention des participations au capital** : favoriser la recherche de partenaires financiers prêts à s'engager sur une période de détention de leurs participations au capital pouvant aller jusqu'à 10/15 ans au lieu des 5/7 ans classiques (logique de « capitaux patients » en particulier dans les projets industriels).

*Rapport « Les Entreprises de Taille Intermédiaire : état des lieux et propositions pour favoriser leur développement » présenté par **Dominique Dauxerre**, au nom de la commission de l'Emploi et du Développement économique du CESER d'Ile-de-France, présidée par **Michel Gruselle**. Rapport complet disponible sur le site du CESER : www.ceser-iledefrance.fr*